

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 juin 2026

=====

Effectif légal du Conseil Municipal : onze. Présents : neuf.

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à vingt heures trente, s'est réuni le Conseil Municipal

Étaient présents :

Mesdames : BERNE Catherine - GUENOT Lucienne - HUMBERT Rachel - SMEDLEY Marie-Hélène - TRONCIN Emmanuelle

Messieurs : DUSCHENKO André – KLINGUER Rémy – LEGAY Olivier - PAGET Olivier

Absents excusés : GRANDJEAN Isabelle (pouvoir donné à KLINGUER Rémy) - GIRINAL Jean-Marc (pouvoir donné à DUSCHENKO André)

Monsieur LEGAY Olivier est élu secrétaire.

Présentation et approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26 mai 2026 :

Après lecture par le Maire du projet de compte-rendu du Conseil Municipal en date du 26 mai 2026 et en l'absence de remarques, le Conseil Municipal valide le projet.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

1. Election des délégués en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026

Objet de la délibération : ELECTION DE 1 DELEGUE TITULAIRE ET DE 3 DELEGUES SUPPLEANTS DU CONSEIL MUNICIPAL EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Le Maire expose que, conformément aux articles L. 284 et suivants du Code électoral, les conseils municipaux doivent élire leurs délégués et suppléants. Compte tenu de la population légale de la commune au 1er janvier 2026 (341 habitants), celle-ci doit élire **un délégué titulaire et trois délégués suppléants**.

Le Maire rappelle que les délégués et les suppléants doivent être choisis parmi les membres du conseil municipal en exercice, et que le vote a lieu au scrutin secret, majoritaire à deux tours :

- Pour être élu au premier tour, le candidat doit obtenir la majorité absolue des suffrages exprimés.
- Au second tour, la majorité relative suffit. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est proclamé élu.

Il est procédé à la constitution d'un bureau de vote comprenant le Président, les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux plus jeunes conseillers présents à l'ouverture du scrutin pour faire fonction de scrutateurs à savoir :

- Mme GUENOT Lucienne
- M. KLINGUER Rémy
- M. PAGET Olivier
- Mme TRONCIN Emmanuelle

ÉLECTION DU DÉLÉGUÉ TITULAIRE (1 siège)

Le Maire invite les membres du conseil municipal à présenter les candidatures pour le poste de délégué titulaire.

Sont candidats :

Mme BERNE Catherine

Un vote secret à l'urne est ouvert. Après dépouillement, le résultat est le suivant :

- Nombre de conseillers présents ou représentés prenant part au vote : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

Ont obtenu au premier tour :

- **Mme BERNE Catherine** : 11 voix

Est proclamée **déleguée titulaire** de la commune pour l'élection des sénateurs : **Mme BERNE Catherine qui a déclaré accepter le mandat.**

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS (3 sièges)

Le Maire invite ensuite le conseil à procéder séparément à l'élection des trois délégués suppléants, dans l'ordre de leur affectation (premier suppléant, deuxième suppléant, troisième suppléant).

Sont candidats :

- M. KLINGUER Rémy
- Mme GUENOT Lucienne
- Mme HUMBERT Rachel

Un vote secret à l'urne est ouvert. Après dépouillement, le résultat est le suivant :

- Nombre de conseillers présents ou représentés prenant part au vote : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 11

Ont obtenu :

- M. KLINGUER Rémy : 11 voix, élu 1er suppléant
- Mme GUENOT Lucienne : 11 voix, élue 2ème suppléant
- Mme HUMBERT Rachel : 11 voix, élue 3ème suppléant

Sont proclamés **délégués suppléants** (dans l'ordre de remplacement) :

1. **M. KLINGUER Rémy** (Premier suppléant)
2. **Mme GUENOT Lucienne** (Deuxième suppléant)
3. **Mme HUMBERT Rachel** (Troisième suppléant)

Le Maire indique que le procès-verbal de cette élection sera immédiatement transmis à la Préfecture conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.


2. Devis FDI : diagnostic structurel salle des associations

Le maire présente le devis de FDI (diagnostic structurel salle des associations) d'un montant de 2400€ HT soit 2880€ TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide le devis présenté par le Maire et autorise ce dernier à le signer.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance à 21h35.

Le secrétaire
Olivier LEGAY



La Maire
Catherine BERNE

